

N°2024-05/45B

Objet : CONVENTION AVEC ENEDIS – RACCORDEMENT DES BACHES DE SAINT-CYPRIEN AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION.

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre : 0
Présents :	8	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA.

Absent excusé : Nathalie PINEAU.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 30 avril 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que, dans le cadre d'un déplacement d'ouvrage et du raccordement du poste de transformation de 20 000 Volts des baches situées au château d'eau de Saint-Cyprien au Réseau de Distribution Haute Tension A, il convient qu'ENEDIS déplace l'ouvrage électrique.

Considérant qu'ENEDIS sollicite, pour ce faire, une participation de la CCSR à hauteur de 11 620,42 € TTC,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la CCSR de garantir le raccordement en électricité de son installation et donc de participer au financement de ces travaux,

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **ACCEPTER** les termes de la convention de servitude avec ENEDIS telle que ci-annexée,

☞ **DIRE QUE** la dépense va être imputée au Budget Eau,

☞ **AUTORISER** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous documents utiles en application de la présente délibération,

☞ **CHARGER** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240515-2024-05-45B-DE
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Pour extrait conforme,
Le Président

